



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU 17 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 17 septembre 2020 à 20H00 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Corinne CIOS, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Jean Marie LUBRET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

Avaient donné procuration :

Nicole GUILBERT à Danièle DUHAMEL, Freddy BOURBIER à Sabine BIZEUR, Philippe PAUCHET à Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL à Edmond ZABOROWSKI, Hélène BUICHE à Corinne CIOS, Fabrice PARPET à Jean Marie LUBRET

Secrétaire de séance : Monsieur Morgan HENNION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 2020-09-193 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Le Maire informe que par Lettre recommandée du 04 Août 2020, M. Francis ROUSSEL, élu le 15 Mars dernier, a décidé, pour raisons de santé, démissionner de sa fonction électorale.

Aussi en vertu de l'article L.270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux s'applique :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Francine BRASSEUR placée au 18^{ème} rang de la liste « FRUGES DYNAMIQUE » intègre ainsi, par automatisme, le Conseil Municipal sauf si elle a décidé de faire usage de l'article L.2121-4 du C.G.C.T. « *Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.* »

Auquel cas prendrait rang le suivant de la liste et ainsi de suite.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-194 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : ADOPTION PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT). Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Après avoir présenté aux membres du Conseil Municipal le projet de règlement intérieur, avoir pris notes des observations et corrections présentées,

Le conseil, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur dont un exemplaire demeurera annexé à la présente.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-195 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : MODIFICATION D'INTITULES ERRONES DE COMMISSIONS ET AJOUT D'UN MEMBRE DANS LEUR COMPOSITION

M. Le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération n° 2020-07-192 du 9 Juillet 2020 le Conseil Municipal a décidé d'abroger celle du 4 Juin la précédente qui portait sur la création des commissions municipales et ainsi réduit de 16 à 12 leur nombre.

2 Commissions ont été intitulées :

- 1- « FINANCES- GESTION DES DROITS DE PLACE ET VOIRIES – TARIFICATION »
- 2- « SUIVI DES CARRIERES ET DES EFFECTIFS »

Considérant les délégations accordées aux Conseillères municipales déléguées, il propose, pour éviter toute source d'ambiguïté de renommer respectivement celles-ci comme suit :

- 1- « GESTION DES FINANCES »
- 2- « GESTION DES CARRIERES – FORMATION ET RETRAITE DU PERSONNEL

Par ailleurs Mme Francine BRASSEUR venant d'être installée au Conseil, M. Le Maire lui demande quelles commissions elle souhaite intégrer.

Par ailleurs il propose la création d'une commission Urbanisme et aménagement Urbain.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- ADOPTE les commissions comme suit :

Gestion du cimetière (10 membres)

Maire

Adjoints

Responsable : Mme DUHAMEL Danièle

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GILLIOCQ Blanche marie

Mme BIZEUR Sabine

M. LUBRET Jean Marie

Mme Francine BRASSEUR

- **Liens avec la population – organisation des fêtes et cérémonies officielles 10 membres)**

Maire

Adjoints

Responsable : Mme DUHAMEL Danièle

Membres :

Mme GREBERT Michèle

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

Mme BIZEUR Sabine

M. LUBRET Jean Marie

M. PARPET Fabrice

- **Vie associative – sports et festivités (12 membres)**

Maire

Adjoints

Responsable : M. MILLAURIAUX Stéphane

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GREBERT Michèle

Mme BUICHE Hélène

M. PARPET Fabrice

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

Mme Francine BRASSEUR

- **Agriculture – Environnement – Gestion du bois de Canlers (11 membres)**

Maire

Adjoints

Responsable : M. MILLAURIAUX Stéphane

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

M. LEIGNEL Rudy
Mme BUICHE H  l  ne
M. PARPET Fabrice
Mme QUIQUEMPOIX St  phanie

- **VIE ECONOMIQUE – Relations avec le commerce local et politique du logement (9 membres)**

Maire
Adjoints
Responsable : Mme GUILBERT Nicole
Membres :
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
Mme BIZEUR Sabine
M. LUBRET Jean Marie
Mme QUIQUEMPOIX St  phanie

- **Propret   et embellissement de la ville, espaces verts, fleurissement, voirie et s  curit   (12 membres)**

Maire
Adjoints
Responsable : Mme GUILBERT Nicole
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
M. PAUCHET Philippe
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
Mme BIZEUR Sabine
M. LUBRET Jean Marie
Mme QUIQUEMPOIX St  phanie
M. Ren   LAGACHE

- **B  timents – Espace culturel Francis SAGOT – Culture et Tourisme (12 membres)**

Maire
Adjoints
Responsable : M. BOURBIER Freddy
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
Mme GREBERT Mich  le
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
M. LEIGNEL Rudy
Mme BIZEUR Sabine
M. PARPET Fabrice
Mme QUIQUEMPOIX St  phanie

- **Information et communication – Gestion du site internet de la ville (10 membres)**

Maires
Adjoints
Responsable : M. BOURBIER Freddy
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
M. HENNION Morgan
Mme BUICHE H  l  ne
M. PARPET Fabrice

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

- **Vie Scolaire et solidarité (10 membres)**

Maire

Adjoint

Responsable : Mme CIOS Corinne

Membres :

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

Mme BIZEUR Sabine

Mme BUIICHE Hélène

M. LUBRET Jean Marie

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

- **Jeunesse et Conseil Municipal des enfants (9 membres)**

Maire

Adjoint

Responsable : Mme CIOS Corinne

Membres :

Mme BIZEUR Sabine

Mme BUIICHE Hélène

M. PARPET Fabrice

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

- **Gestion des Finances (13 membres)**

Maire

Adjoint

Responsable : Mme PERDRILLAT Chantal

Membres :

M. LAGACHE René

Mme GREBERT Michèle

Mme BIZEUR Sabine

M. HENNION Morgan

M. LUBRET Jean Marie

M. PARPET Fabrice

- **Gestion des carrières – Formation et retraite du personnel (12 membres)**

Maire

Adjoint

Responsable : Mme GREBERT Michèle

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

M. PAUCHET Philippe

M. HENNION Morgan

M. LUBRET Jean Marie

M. PARPET Fabrice

- **Urbanisme et Aménagement Urbain (12 membres)**

Maires

Adjoint

Responsable : Mme Corinne CIOS

M. LUBRET Jean Marie

M. LAGACHE René

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

M. PAUCHET Philippe
Mme H  l  ne BUICHE
Mme St  phanie QUIQUEMPOIX

18 Voix POUR

Dani  le DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, Ren   LAGACHE, Mich  le GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, St  phane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, H  l  ne BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N   2020-09-196 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : INFORMATION DES AVIS DU MAIRE EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. Le Maire rappelle :

AU SUJET DU DROIT DE PREEMPTION

Qu'il a fait l'objet , de la part de l'ensemble des communes membres, au moment o   la Communaut   de communes du canton de Fruges existait encore, d'un transfert aupr  s de cette derni  re assorti d'une d  l  gation    son Pr  sident en vertu d'une d  lib  ration du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2014.

La fusion de cette communaut   de communes avec celle d'HUCQUELIERS a entra  n   sa reprise au sein des comp  tences de la Communaut   de communes du Haut Pays en Montreuillois.

Ce droit de pr  emption s'institue sur les secteurs du territoire communal inscrits en zones urbanisables.

Le Pr  sident de la Communaut   de communes   tant seul comp  tent en mati  re de pr  emption il est rappel   qu'il a   t   convenu que les Maires   mettent un avis pr  alable de fa  on    solliciter ou non la pr  emption.

M. Le Maire portera    connaissance des conseillers les avis tels qu'ils suivent :

Demande d'avis du :	Propri��t��s	Vendeur	Acheteur	Prix TTC
27/12/2019	61 Rue de St Omer 62310 FRUGES AA 168 de 262m ²	M. G��rard REGNIER et Mme Brigiette VASSEUR 61 Rue de St Omer 62310 FRUGES	M. et Mme DELPIERRE Thierry 2071 Rue du Mont de Thunes 62360 HESDIN L'ABBE	
06/01/2020	Le Derri��re de la Place 62310 FRUGES AD 141 de 5 a 85 ca	Flandre Opale Habitat 51 Rue du Pr��sident Poincar�� 59140 DUNKERQUE	M. Gr��gory LEVAN et Mme M��lisande COLIN 8 Route de Fruges 62990 RIMBOVAL	

13/01/2020	1 Rue de St Omer et 2 Rue de la Gare 62310 FRUGES AA 101 de 1 a 85 ca AA 102 de 26 ca	M et Mme Marcel COINTRE 12 Rue Cavée 62310 FRUGES	M. et Mme Nicolas EVRARD 24 Rue de Wailly 62310 COUPELLE- VIEILLE
21/01/2020	52 rue d'Hesdin 62310 FRUGES AD 43 de 3 a 38 ca	Mma Sandra CARPENTIER 7 Rue Le Bout des Rues 62560 AUDINCTHUN	M. Sébastien VOGT 15 Résidence des 3 Moulins 62310 FRUGES
20/01/2020	17 Rue d'Olsberg 62310 FRUGES AL 116 de 2 a 98 ca	SIA Habitat 67 Avenue des Potiers 59500 DOUAI	M. Benoit DUMAINE et Mme Isabelle GRAVILLE 1 Rue du Petit Senlis 62310 SENLIS
06/02/2020	" Le derrière de la Place" 62310 FRUGES AD 174 de 3 a 80 ca AD 175 de 5 a 68 ca	Flandre Opale Habitat 51 Rue du Président Poincaré 59140 DUNKERQUE	M. et Mme Nicolas JEDRASZAK 1 Bis Rue de l'Epaulle 62140 FRESSIN
14/02/2020	30 Rue des Fotnaines 62310 FRUGES AC 358 de 92 ca	M. Laurent BRAQUART (Indivision) 45 Impasse des Chales 07170 LAVILLEDIEU	L'Aiguille Creuse - Société civile immobilière 30bis Rue Kléber 59110 LA MADELEINE
25/02/2020	6 Rue Félix Henguelle 62310 FRUGES AA 39 de 17 a 30 ca AA 51 de 1 a 57 ca	M. et Mme Emile LECLERCQ 37 Rue de St Omer 62310 FRUGES	M. Pierre Elie DUQUENNE 3 Rue Félix Henguelle - Appt 4 62310 FRUGES
25/02/2020	11 Résidence Bois du Tertre 62310 FRUGES AH 99 de 3 a 31 ca	M. Emmanuel ROUTIER 13 Rue de Montreuil 62170 NEUVILLE sous MONTREUIL	M. et Mme Adrien VASSEUR 18 Rue du Maréchal Leclerc 62310 FRUGES
06/03/2020	28 Place Général de Gaulle 62310 FRUGES AC 48 de 67 m ²	M. Bernard LECLERCQ 10 Rue du St Esprit 62310 FRUGES	Mme Sophie LEMAITRE 1783 Rue de Mazinghem 62134 ANVIN et M. Philippe LEMAITRE 2 Rue de Ruisseauville 62310 COUPELLE-NEUVE
13/03/2020	91 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES AI6 de 01 a 41 ca	Mme Monique BAILLY 139 Résidence des Hirondelles 21 Avenue François Mitterrand 62630 ETAPLES	M. et Mme Yann LEROY 30 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES
31/03/2020	64 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES AK 79 de 17 a 6 ca	Indivision DELWAULLE 4 Rue Cavée 62310 COUPELLE-VIEILLE	M. Julien VANDAMME et Mme Adélaïde VOREUX 13 Rue de Monteville 62310

			COUPELLE-VIEILLE	
20/04/2020	151 Hameau du Fort du Rietz 62310 FRUGES AL 151 de 15 a 46 ca	Mme Monique MONCHY 125 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES	Mme Chantal DUCROCQ 8 Rue Collart 62310 CREQUY	
09/06/2020	12 Rue des Dignes 62310 FRUGES HK 26 de 4 a 00 ca	Mme Anita PECOURT 27 Rue Jean De Lattre de Tassigny 62310 FRUGES	M. et Mme Michel DOUILLY 63 Rue de Wailly 62310 COU°PELLE- VIEILLE	
24/06/2020	Chemin Vert 62310 FRUGES AM 27 1ha de 21 a 94 ca	Mme Francine LECLERCQ (GRUEL) 74 Rue de St Omer 62310 FRUGES	TBK EUROPE 62500 SAINT OMER	
10/07/2020	9 Rue de la Gare 62310 FRUGES AI118 de 7 a 33 ca	Indivision CARON	M. Julien VANDAMME et Mme Adelaïde VOREUX 13 Rue de Monteville 62310 COUPELLE- VIEILLE	
30/06/2020	14 Place du Général de Gaulle 62310 FRUGES AC 286 de 1 a 46 ca	Association DIOCESAINE Rue des Fours 62000 ARRAS	M. et Mme Samuel MIGNOT 29 Rue de Griboval 62134 LISBOURG	
06/07/2020	18 Place du Marché aux Chevaux 62310 FRUGES AC 314 de 307 m ³	SCI Z.IMMO - Mme Isabelle DOUTRIAUX 18 Place du Marché aux Chevaux 62310 FRUGES	Mme Hélène GOUDENHOFT 7 B Rue de Frévent 62130 SAINT POL SUR TERNOISE	
21/07/2020	142 B Rue du Marais 62310 FRUGES AH 142 de 04 a 71 ca	M. Arnaud DUCOCQ 142 B Rue du Marais 62310 FRUGES	M. Arnaud GAMOT 43 Placette Emile LOUBET 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE	
22/07/2020	150 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES AM 7 de 12 a 51 ca	M. Richard VARLET et Mme Sandrine BIET 150 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES	Mme Mèlanie ROBITAILLE 830 Rue des Près 62120 BLESSY	
30/07/2020	19 Rue d'Olsberg 62310 FRUGES AL 117 de 1 a 73 ca	SIA Habitat 67 Avenue des Potiers 59500 DOUAI	M. et Mme Maxence LOEUILLET 8 Place du Marché aux Chevaux 62310 FRUGES	

Au sujet des DECISIONS DU MAIRE

Par délibération n° 2020-06-173, M. Le Maire a été habilité, pour toute la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leurs montants.

Ces décisions font l'objet d'une communication lors du Conseil Municipal.

Ont ainsi été passés :

DATES	OBJET	SOCIETE RETENUE	MONTANT H.T.
05/06/2020	Travaux de dépolluage et restauration de l'orgue de l'église St-Bertulphe (1)	Manufacture d'Orgue	16 494 € (2)
17/06/2020	Aménagement de la ruelle de l'école	DUCROCQ T.P.	44 141 € (3)

(1) : Travaux de dépolluage faisant suite aux travaux d'effondrement de la voute du chœur de l'église. L'empoussièremment constaté a fait l'objet d'une réunion sur site en septembre 2019 avec M. LUBRET, Maire, M. DEWERDT Architecte, l'Entreprise CHEVALIER NORD et Mme DUPOND Présidente des amis de l'orgue. Compte-tenu des difficultés à identifier l'origine (avant, après travaux) de cet empoussièremment, les différentes parties (commune et entreprise) ont décidé de supporter chacune 50 % du coût à venir.

(2) : Montant à charge de la commune : 8 247 € H.T.

(3) : Décision n° 2020-015 en pièce jointe

En suite de quoi après en avoir délibéré, 1 membre ne prenant pas part au vote (M. Morgan HENNION),

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

17 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 1 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-197 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

M. Le Maire informe qu'une somme de 909.86 € correspondant à une subvention perçue à tort par la commune en lieu d'une autre doit être dégagée des recettes de la commune.

Aussi il est proposé la décision modificative de crédits n° 1 suivante :

62364	COMMUNE DE FRUGES	DM n°1 2020
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**Ouverture de crédits**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2112 : Terrains de voirie	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOcq, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-198 : LOCATION : MODIFICATION DU CONTRAT DE BAIL LOGEMENT RUE DE LA VIERGE

M. Le Maire rappelle qu'en vertu la délibération n° 2016-06-009 du 30 Juin 2016, la commune a loué sa propriété du 2 rue de la vierge à FRUGES à Mme GUERET Caroline. En contrepartie d'une clause prévoyant journalièrement l'ouverture et fermeture de la grille d'entrée du cimetière, le loyer mensuel a été ramené de 350 € à 300 €.

Toutefois cette prestation est loin d'être honorée régulièrement et en suite d'une rencontre avec cette locataire, cette dernière a informé que cette clause était une contrainte qu'elle ne pouvait pas assurer en bon contractant.

Elle a ainsi fait savoir qu'elle souhaitait la suppression de cette clause en contrepartie d'une majoration du loyer.

Compte-tenu du marché locatif, M. Le Maire lui a proposé de modifier le contrat de bail, en contrepartie de la suppression de la clause susdite, à compter du 1^{er} Octobre courant en portant à 400 € le loyer mensuel, ce qui reste très bon marché en comparaison ceux constatés pour la même typologie de logement, environ 500/600 € mensuels.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide de porter à 400 € mensuels, à compter du 1^{er} Octobre 2020, le loyer de l'habitation communale sise au 2 rue de la vierge à FRUGES.

- Autorise et donne pouvoir à M. Le Maire à rédiger et signer le contrat de bail à intervenir.
- D'imputer cette recette au budget municipal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-199 : LOCATION : CHANGEMENT D'EXPLOITANT PARCELLE ZB130

M. Le Maire informe que Monsieur Hervé CUVILLIER , agriculteur, exploite la parcelle ZB 130 de 1 Ha 02 a 24 ca, lieu dit « le bois de la crosse », propriété de la commune sur la commune de COUPELLE VIEILLE.

Par correspondance du 08 Septembre il fait connaître la cessation de ses activités agricoles au 31 décembre 2020 et en conséquence met un terme à la location de la terre précitée.

Monsieur Jean Baptiste DEROLLEZ, son neveu, va quant à lui s'installer en substitution et souhaite poursuivre l'exploitation de cette terre.

Aussi M. Le Maire propose l'établissement d'un bail rural d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021 au tarif habituellement pratiqué.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide d'accorder à M. Jean Baptiste DEROLLEZ un bail rural d'une durée de 9 années au dernier tarif en vigueur.
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.
Décide d'imputer cette recette au budget communal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-200 : INTERCOMMUNALITE : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNELS A LA C.C.H.P.M.

M. Le Maire rappelle que les 5 et 17 décembre 2019 dernier, des mouvements de grève des enseignants ont affecté l'école public Danielle MITTERRAND de FRUGES.
Le taux de grévistes étant supérieur à 25% , la commune,

Vu la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 133-1 et suivants,

A du , Conformément à l'article L. 113-4 du code de l'éducation, mettre en place un service d'accueil des enfants.

En contrepartie, l'Etat verse une compensation financière au titre des dépenses exposées pour la rémunération des personnes chargées de cet accueil. Cette compensation est fonction du nombre d'élèves accueillis.

La commune ne disposant plus de la compétence périscolaire a sollicité la mise à disposition d'agents de la C.C.H.P.M. (Communauté de Communes du Haut Pays en Montreuillois) afin de faciliter la mise en place du service d'accueil qui lui incombait.

Les indemnisations viennent d'être perçues dans les caisses de la commune, elles sont respectivement de 812,43 € et 565,60 € pour les deux journées précitées soit une somme totale de 1 378,03 €.

En conséquence il propose de reverser à la C.C.H.P.M. le montant du produit encaissé.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide de reverser à la Communauté de Communes du Haut Pays en Montreuillois la somme de mille trois cent soixante dix huit euros et trois centimes.
- Autorise M. Le Maire à procéder au paiement de cette somme.
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNIION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-201 : SALUBRITE PUBLIQUE : RETROCESSION DE FRAIS D'ELAGAGE

M. Le Maire rappelle que l'habitation située au 2 rue du mont à FRUGES succession de la famille LAMOTTE, est inhabitée depuis plusieurs années.

De nombreux riverains ont fait part de leur mécontentement concernant l'état d'abandon du terrain (orties, chardons ...etc) qui a favorisé la prolifération de rongeurs jusqu'à s'incruster aux maisons voisines.

Plusieurs courriers adressés aux 6 indivisionnaires pour procéder au nettoyage de la parcelle sont restés vains compte-tenu de litiges familiaux.

Puis M. Le Maire les a informés en février dernier qu'il usait de son pouvoir de police en matière de salubrité en faisant intervenir une société et une division en parts égales du coût.

Accord ayant été donné de pénétrer dans la propriété, la prestation a été réalisée par la société de M. Eric DUBOIS pour un montant de 567 € TTC que la commune a réglé.

Entre-temps, Mme Lydie LAMOTTE a informé qu'elle renonçait à son droit de succession, donc s'exonérait à participer aux frais d'entretien.

En conséquence il demeure 567 € à régler pour 5 d'entre-eux Jacques, Valérie, Maryline, Muriel et Maryse un montant individuel de 113,40 €.

M. Le Maire propose de recouvrer ces sommes aux ayant droits concernés.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à recouvrer la somme de 567 € auprès des indivisionnaires demeurant dans la succession.

Décide d'imputer cette recette au budget communal.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-202 : CIMETIERE : TARIFS ET DUREE DES CONCESSIONS, PROJET D'EXTENSION ET REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES

M. Le Maire rappelle que la commission en charge de la gestion du cimetière s'est réunie le Mardi 1^{er} Septembre sous la présidence de Mme Danièle DUHAMEL.

Plusieurs points ont été abordés :

1- Tarifs et durée des concessions

Ceux en vigueur sont les suivants :

Durées	Renouvellement	Surface de 3 m ²	Surface de 5 m ²
10 ans	10 ans	80 €	100 €
30 ans	30 ans	150 €	200 €
Perpétuité		300 €	400 €
Jardin du souvenir (dispersion de cendres)			200 €

Ces prix s'entendant terrain compris hors taxes éventuelles.

Il est proposé les modifications et actualisations suivantes :

Durées	Renouvellement une fois	Surface de 3 m ²	Surface de 5 m ²	Cavurne surface de 1 m ²
30 ans	30 ans	150 €	200 €	100 €
50 ans	50 ans	250 €	300 €	200 €
Perpétuité		400 €	500 €	300 €
Jardin du souvenir (dispersion de cendres)			Gratuit	
Colombarium 30 ans renouvelable 1 fois			750 €	

2- Projet d'extension du cimetière

Les perspectives de saturation du cimetière étant prévisibles à moyen terme, il est proposé d'anticiper son extension dès à présent par engagement de la procédure réglementaire.

Cette extension s'établirait en prolongement de la partie du cimetière la plus récente, près de laquelle la commune dispose d'un terrain de 1000 à 1500 m². En l'attente de l'aboutissement de cette démarche, une clôture et haie de charmille seront installées.

3- Reprise de concessions abandonnées

Depuis plus de trois ans un processus de reprise de concessions a été engagé et devrait permettre de récupérer bon nombre d'entre-elles.

M. Le Maire propose de l'autoriser à engager une reprise partielle auprès d'une société en capacité de le faire selon la réglementation en vigueur.

4- Règlement intérieur du cimetière

M. Le Maire présente le règlement intérieur issu de la commission de travail et proposé par Mme la rapporteuse de session.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- à l'unanimité Adopte la grille des tarifs suivante :

Durées	Renouvellement une fois	Surface de 3 m ²	Surface de 5 m ²	Cavurne surface de 1 m ²
30 ans	30 ans	150 €	200 €	100 €
50 ans	50 ans	250 €	300 €	200 €
Perpétuité		400 €	500 €	300 €
Jardin du souvenir (dispersion de cendres)			Gratuit	
Colombarium 30 ans renouvelable 1 fois			750 €	

- à l'unanimité Autorise et donne pouvoir à M. Le Maire à signer toutes pièces liées à la démarche d'extension du cimetière communal.
- à l'unanimité Autorise et donne pouvoir à M. Le Maire à procéder à la reprise de concessions abandonnées dans la limite de 10 annuelles.
- à l'unanimité Adopte le règlement intérieur du cimetière dont un exemplaire sera annexé à la présente.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-203 : RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

M. Le Maire indique que pour gérer les besoins ponctuels liés aux missions obligatoires qu'elle exerce, une collectivité peut recourir à l'engagement de vacataires.

Pour qu'un emploi puisse être qualifié de vacataire, il doit répondre à trois conditions cumulatives :

- la spécificité de la mission, dans la mesure où le vacataire est recruté pour un acte déterminé,
- la discontinuité dans le temps,
- la rémunération attachée à l'acte ou à l'heure.

Les vacataires sont rémunérés en fonction des heures ou des vacations effectuées, sur la base du grade ou de la fonction sur lequel ils sont recrutés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer certaines activités liées à la gestion du cimetière.

En suite de quoi après en avoir délibéré, 1 membre ne prenant pas part au vote (M. Morgan HENNION),

Le conseil adopte à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire
- Décide d'imputer cette dépense aux charges de personnel de l'exercice budgétaire 2020 et suivants.
- Autorise M. Le Maire à signer toutes pièces liées à cette décision.

17 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 1 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-204 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL, UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE ET UN POSTE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL 2EME CLASSE

M. Le Maire informe que 2 Agents disposent des critères d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi il propose de créer un poste de Rédacteur Territorial Principal 2^{ème} classe et un autre d'agent de maîtrise principal, tous deux à temps complet.

Ensuite pour anticiper le départ d'un agent qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite, il propose la création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

Pour l'ensemble de ces créations il suggère une date d'effet au 1^{er} Novembre 2020.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide de créer 3 postes à temps complets à effet du 1^{er} Novembre 2020 :
 - o 1 poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe
 - o 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - o 1 poste rédacteur territorial
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-09-205 : SECURITE ROUTIERE : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU SEIN DE LA MISSION COORDINATION

M. Le Maire informe que par correspondance du 7 Juillet 2020 Monsieur le Préfet rappelle que la lutte contre la sécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement et un engagement prioritaire dans le Pas-de-Calais. Aussi la commune est invitée à désigner un « élu référent sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié de la préfecture.

Monsieur Le Maire propose de désigner Mme Nicole GUILBERT

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Francine BRASSEUR, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Etabli le 23 Septembre 2020

Le Maire,


Edmond ZABOROWSKI



Le secrétaire de séance


Morgan HENNION